



Commune de LAURIS

84360 LAURIS

## **PROCES VERBAL** **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Jeudi 02 juin 2022 à 18h30, en Salle du Foyer Rural*

---

### **ORDRE DU JOUR :**

#### Délibérations :

- 1- Délibération portant installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2- Délibération validant la charte d'accueil des apprenants et des volontaires sur le territoire de Lauris
- 3- Délibération relative à l'organisation du temps de travail – Régime des 1607 heures
- 4- Délibération portant création d'un comité social territorial local (CST)
- 5- Délibération portant fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès de la commune de Lauris, institution du paritarisme numérique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité
- 6- Délibération portant création de poste dans le cadre des avancements de grade du personnel municipal – Année 2022
- 7- Délibération portant création de postes de service civique
- 8- Délibération validant la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne – Année 2022
- 9- Délibération validant la demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CSDT) 2020-2022 – Programme de végétalisation de la cour des écoles
- 10- Tirage au sort des jurys d'assises pour l'année 2023

#### Questions diverses

---

### **Membres présents :**

**Le Maire** : ROUSSET André

**Les Adjoint**s : MARIANI-RENOUX Severine, VANNEYRE Serge, FAURE Cécile, PESQUIES Christine, SEBBAH Didier, DOUX Laurent, DERNIS Thierry

**Les Conseillers Municipaux** : MOULIN Patrick, JUILLARD Lisa, VIGNUALES Francine, RIBERI-PACHECO Gisèle, ROBINAUD Alain, MAURIN Mireille, FERNANDEZ Blaise, BONNEVILLE Christine, CHARMASSON Florence, COLOMBO Dominique, LAMBERT Gaele, BOUAT Dominique,

**Procurations** : LARRIVE Gérard à ROUSSET André ; LE DU Daniel à BONNEVILLE Christine ; THEVES Marine à MARIANI-RENOUX Séverine ; DESPLATS Gwénola à FAURE Cécile ; ESCOFFIER Jade à BOUAT Dominique

**Absents excusés** : M PORTE Roger

**Absente non excusée** : PHELIPPON Charlotte

---

**Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 05/04/2022**

*Adopté à l'unanimité*

## Délibérations :

### **1- Délibération portant installation d'un nouveau conseiller municipal**

Rapporteur : André ROUSSET

La réception de la démission d'un conseiller municipal par le Maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé. Le mandat du conseiller municipal suivant de liste débute donc dès la vacance du siège et le maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures, sauf si l'intéressé y renonce de manière expresse, dans les formes fixées à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la démission.

Si le candidat suivant de liste accepte son mandat, le maire procède alors à son installation et en dresse procès-verbal, ce qui vaut proclamation de l'élection de ce conseiller.

Il convient donc de nommer un nouveau conseiller municipal suite à l'évènement suivant :

- Démission de **M Boris VIDA**, conseiller municipal de la liste « Lauris c'est vous »

Le conseiller municipal pouvant être installé lors de cette séance est le suivant :

- **Mme Gaelle LAMBERT**, conseiller municipal de la liste « Lauris c'est vous »

*Adopté à l'unanimité*

*Le nouveau tableau du Conseil Municipal est donc approuvé*

### **2- Délibération validant la charte d'accueil des apprenants et des volontaires sur le territoire de Lauris**

Rapporteur : Cécile FAURE

La commune de Lauris souhaite favoriser sur son territoire les situations d'apprentissage, pour toutes et tous, tout au long de la vie.

Pour cela, la commune entend travailler en partenariat avec les différentes communautés éducatives, encourager les initiatives individuelles et collectives d'apprentissage, d'éducation et de formation et garantir un bon accueil des apprenants et des volontaires.

Il convient donc à cet effet de mettre en place une charte d'accueil des apprenants et des volontaires, charte jointe à la présente note de synthèse (*Annexe 1*).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette charte d'accueil.

*Adopté à l'unanimité*

### **3- Délibération relative à l'organisation du temps de travail – Régime des 1607 heures**

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération en date du 10 décembre 2001, la commune a validé le protocole de passage aux 35h par semaine pour les agents de la commune, soit un temps de travail de 1 600h. La durée annuelle de travail a été portée à 1 607 heures suite à la mise en place de la journée de solidarité en 2004 pour financer des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Les modalités d'accomplissement de cette journée de solidarité ont par ailleurs été modifiées par la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008.

Par conséquent, afin d'être en conformité avec la loi du 16 avril 2008, il convient de mettre à jour la délibération de 2001 afin de mentionner le temps de travail à 1 607 heures annuelles pour l'ensemble du personnel municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette mise à jour.

*Délibération reportée*

#### **4- Délibération portant création d'un comité social territorial local (CST)**

Rapporteur : André ROUSSET

Les articles L251-5 à L251-7 du Code général de la Fonction Publique prévoient qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque Centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents.

Pour la commune de Lauris, l'effectif de fonctionnaires titulaires, stagiaires et d'agents contractuels de droit public et privé, apprécié au 1er janvier 2022, est de 62 agents. Celui-ci permet la création d'un Comité social territorial local.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer un Comité social territorial compétent pour les agents de la commune de LAURIS.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5- Délibération portant fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès de la commune de Lauris, institution du paritarisme numérique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

Rapporteur : André ROUSSET

Le conseil municipal ayant procédé à la création d'un comité social territorial (CST) compétent pour les agents de la commune de Lauris, il convient par la suite de définir sa composition :

- En fixant le nombre de représentants titulaires du personnel (représentants suppléants en nombre égal),
- En instituant le paritarisme numérique : nombre des représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires,
- En décidant le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité : vote du collège employeur sur les dossiers présentés au CST.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les règles de composition du Comité Social Territorial.

*Adopté à la majorité : 24 pour – 1 abstention (M Alain Robinaud)*

#### **6- Délibération portant création de poste dans le cadre des avancements de grade du personnel municipal – Année 2022**

Rapporteur : André ROUSSET

Afin de procéder à la nomination de quatre agents suite à un avancement de grade au titre de l'année 2022, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022:

- Création de trois postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et suppression de trois postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

*Adopté à l'unanimité*

#### **7- Délibération portant création de poste de service civique**

Rapporteur : André ROUSSET

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif..

Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur sera désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Par conséquent, dans le cadre de l'organisation des services, la commune souhaite ouvrir quatre postes de service civique à compter du 1er juin 2022.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la création de ces quatre postes de service civique.

*Adopté à l'unanimité*

## **8- Délibération validant la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne – Année 2022**

Rapporteur : Christine PESQUIES

La commune a mis en place en 2017 une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne afin de pouvoir supporter les décalages de trésorerie, décalages découlant notamment des délais existants entre les paiements de nos investissements et les dates effectives de versement des subventions d'investissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler notre ligne de trésorerie pour l'année 2022 auprès de la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de la ligne de trésorerie : 500 000€
- Taux d'intérêt : taux fixe 0.80%

*Adopté à la majorité : 21 pour – 4 absentions (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat- Mme Dominique Colombo- Mme Gaëlle Lambert)*

## **9- Délibération validant la demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CSDT) 2020-2022 – Programme de végétalisation de la cour des écoles**

Rapporteur : Thierry DERNIS

Par délibération en date du 28 septembre 2021, la commune a présenté le dossier de demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le programme de végétalisation de la cour des écoles, programme d'un montant de travaux de 186 975€.

La subvention de l'agence de l'eau s'élevant à un montant 125 716€, il convient de déposer une demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale. Le montant de subvention sollicité s'élève à 24 290€, afin d'atteindre 80% de subvention sur ce programme de travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette demande de subvention.

*Adopté à l'unanimité*

## **10- Tirage au sort des jurys d'assises pour l'année 2023**

### **Questions diverses :**

- **M le Maire** annonce l'arrivée d'un nouveau médecin au sein du cabinet médical de Lauris pour le mois de Juillet.
- **M le Maire présente les questions de Mme Dominique Colombo**

*\*Les citoyens se préoccupent de l'entretien des voiries situées dans les écarts (voiries, bord de route ...) du centre-ville qui se dégradent. Qu'avez-vous prévu pour améliorer cette situation ?*

Des programmations de travaux sont en cours.

*\*Il en est de même de l'état du cimetière. Dernièrement, lors d'un enterrement, beaucoup de gens se sont effarés et stupéfaits de voir son état. Nous réitérons donc notre demande d'entretien régulier afin que ce soit acceptable car ce cimetière est en piteux état et cela pour le respect de nos défunts. Le cimetière pourrait-il être fermé la nuit ?*

Les services techniques assurent l'entretien du cimetière. Un projet d'aménagement des allées du cimetière sera étudié afin de faciliter l'accessibilité et l'entretien de cet espace public.

*\*Le 5 octobre 2020 une de nos questions était l'avancement du dossier de la réhabilitation des parkings Rémilly pigeonnier etc., où en est-on ? Pouvons-nous avoir une date à ce jour malgré le covid ?*

Une mission de maîtrise d'œuvre est en cours pour les travaux d'aménagement du pigeonnier, travaux prévus fin 2022/début 2023.

*\*Également le 5 octobre 2020 nous avons demandé l'état d'avancement du dossier d'installation du système de vidéosurveillance et vous avez répondu que la question était reportée en juillet 21 et que le dossier était en cours de finalisation et d'arbitrage. Les citoyens réclament les caméras face aux nombreuses incivilités. Où en est-on ? Pouvons-nous avoir une réponse claire ?*

M le maire précise qu'il n'y a pas de projet d'équipement en 2022.

*\*Le jardin de Lauris a un Label « JARDIN REMARQUABLE », Il est magnifique mais à part un jardinier payé par la commune, il y a que des bénévoles pour assurer les visites le mardi matin et après-midi et le samedi après-midi. Le bénévolat s'affaiblit énormément et c'est normal souvent les mêmes qui travaillent pour notre village !*

*Je suis adhérente à l'association les amis du jardin et j'encourage mes collègues à y adhérer pour continuer à faire vivre et développer ce jardin remarquable. Tout cela pour soutenir une action de développement durable et de sauvegarde de la biodiversité ce qui je crois était une de vos préoccupations de votre programme électoral 2020. Est-ce que dans le conseil municipal il y aurait des volontaires pour assurer quelques heures régulières et fixe pour aider ces bénévoles ?*

*Pourrait-on avoir un contrat aider pour assurer l'accueil et mettre en valeur ce patrimoine remarquable ? Beaucoup de touristes viennent dans notre région est-il urgent de faire le nécessaire rapidement et même déplacer le pôle culture au château pour ne pas rater encore un l'été...*

La commune travaille sur ce dossier depuis 2020 : le jardinier des plantes tinctoriales a été recruté par la commune, les postes de service civique ont été créés pour ce service, des travaux sont programmés sur le site du Jardin, le point Info Tourisme demandé par l'Agglomération sera installé sur la site de la Maison Aubert, le service culture coordonne les actions à mettre en place sur le jardin.

- **M le Maire présente les questions de Mme Jade Escoffier:**

*\* Y aura-t-il un feu d'artifice prévu cette année ?*

La commune n'a pas prévu de feu d'artifice cette année

*Au sujet de l'entretien des chaussées, malgré les demandes et les écrits sur le cahier de doléances, toujours pas de réponse ?*

Les réponses sont faites à chaque demande, une programmation des travaux est en cours

*Au sujet de l'éclairage public dans le vieux village, cela fait des mois que nous vous interpellons, et toujours pas de solutions*

Les travaux de réparation du coffret électrique dédié à l'éclairage public ont été effectués.

*\*L'abribus est toujours tagué, et je vous ai sollicité lors des 2 derniers conseils pour passer le coup de Karcher nécessaire, vous me répondez systématiquement que vous vous en occupez, mais la question est quand ? Cela fait mauvais effet pour tous, y compris les touristes.*

Le nettoyage demandé sur la fresque a été réalisé par les services techniques, mais cette solution endommage fortement la fresque. Il conviendra donc de demander à l'artiste de reprendre la peinture de sa fresque sur les morceaux endommagés.

*\*Pour la fuite d'eau au niveau de la fontaine de la rue Saint ars, lors du dernier conseil vous m'aviez répondu que vous aviez diligenté un service pour y remédier ? toujours rien ? Nos demandes sont les préoccupations des citoyens il faut une réponse, car il y a bien quelqu'un qui paye cette fuite ?*

Le devis de réparation a été réactualisé, il est en cours de validation

*\*Pourquoi les conseillers municipaux ne sont-ils pas au courant des décès sur la commune ? Il est désagréable de se faire arrêter dans la rue sans avoir aucune information.*

Les avis de décès ne sont pas diffusés par la commune.

*\*Pour ce qui concerne le grand jardin, quand comptez-vous faire les travaux nécessaires à sa réouverture ? La chaleur arrive et un parc à l'ombre serait bienvenu pour nous tous. N'était-ce pas une de vos promesses de campagne ?*

M le Maire confirme qu'il s'agit effectivement d'une promesse de campagne.

La réunion du conseil municipal est levée à 20h00

Secrétaire de séance : M SEBBAH Didier

M le Maire : Mr ROUSSET André

